



Vendredi 10 décembre 2021 à 18h00

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 5 – 2021

° ° 0 ° °

#### Affiché le 21/12/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 4

#### Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU et SALOMÉ.

#### A donné pouvoir :

M. CAPY à M. MARETTE

M. DELGENES à M. LABEUR,

Mme RIGAL à M. GOURMANDIN

M. TOURAILLES à Mme PONS

Absents excusés : Mme DARBAS, PITORRE, SANEGRE, THIOUX et M. FONTA

Secrétaire de séance : Louis DARDIER



**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2021 5 1	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021</b>	Louis MARETTE
2021 5 2	<b>VOLET URBANISME : Plan Local d'Urbanisme</b> : Présentation et débat sur le PADD actant la prise en compte des conséquences de la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021	Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE
2021 5 3 et 2021 5 4	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CCPAP</b> : Commande publique	Corinne SGOBBO
2021 5 5	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CCPAP : Composition de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées</b> : désignation des représentants de la Commune de Mazères	Géraldine PONS
2021 5 6	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Bibliopôle</b> : Convention de fonctionnement des médiathèques avec la CCPAP	Louis MARETTE
2021 5 7	<b>SPEHA</b> : rapport sur la qualité de l'eau 2020	Louis MARETTE
2021 5 8	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ</b> : Travaux du SDE09	Louis MARETTE
2021 5 9	<b>VOLET FINANCIER : Décision modificative n°4</b> : Actualisation des crédits et reversement de droits de places	Géraldine PONS
2021 5 10	<b>VOLET FINANCIER</b> : Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif	Géraldine PONS
2021 5 11 – 2021 5 12 et 2021 5 13	<b>VOLET FINANCIER</b> : Demande de concours financiers 2022	Géraldine PONS
2021 5 14	<b>VOLET CULTUREL</b> : Adhésion à l'Association des Cinémas Art et Essai du Grand Sud-Ouest	Géraldine PONS
2021 5 15	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES</b> : Réaffirmation du respect du principe des 1607 heures de travail dans la collectivité	Corinne SGOBBO
2021 5 16	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES</b> : Modification d'un poste de travail	Corinne SGOBBO
2021 5 17	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES</b> : Accroissement temporaire et saisonnier d'activité – Exercice 2022 – Recrutement d'agents non titulaires	Corinne SGOBBO
2021 5 18	<b>VOLET RESSOURCES HUMAINES : Intervenant extérieur en discipline artistique</b> : actualisation du taux horaire	Corinne SGOBBO
2021 5 19	<b>VOLET AFFAIRES SCOLAIRES : Ecole inclusive</b> : Prise en charge de frais annexes pour l'accompagnement	Michel LABEUR

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mr DARDIER Louis, Conseiller Municipal**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès verbal de la séance du 10 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2021 5 2 : VOLET URBANISME : Plan Local d'Urbanisme :**

Présentation et débat sur le PADD actant la prise en compte des conséquences de la Loi Climat et Résilience du 22/08/2021

La Loi Climat et Résilience, dont l'un des objectifs majeurs est de diviser par deux l'artificialisation des sols, pour atteindre d'ici 2050 l'objectif de « zéro artificialisation nette » a généré la réécriture des documents d'urbanisme ainsi que la concertation des personnes publiques associées le 7 décembre dernier.

L'assemblée, sur proposition du bureau d'études ADRET et sur présentation de Mme Gaëlle BRIQUET BOISSIERE, a acté à l'unanimité, la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) dans sa version actualisée et a autorisé la signature d'un avenant au contrat de prestations intellectuelles avec le bureau d'études ADRET.

Les documents réécrits seront tenus en mairie à la disposition du public début janvier du 7 janvier au 22 janvier 2022 inclus et accessibles sur le site internet de la ville de Mazères.

**N°2021 5 3 et N°2021 5 4 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CCPAP : Commande publique**

Par délibération n°2020-DL-157 du 12 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé le principe de création d'un service commun dédié à la commande publique, dont la vocation est d'accompagner les communes qui le souhaitent, dans l'élaboration et la conduite de leurs procédures de marchés publics.

La commune de Mazères s'étant dite intéressée sur le principe, a, **à l'unanimité**, décidé

- D'adhérer au groupement de commandes permanent entre la CCPAP et ses communes membres et d'adopter la convention constitutive de groupement désignant le CCPAP comme coordonnateur.
- D'adhérer au service commun de la commande publique et d'adopter la convention réglant les effets de la création du service commun de la commande publique.

**N°2021 5 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CCPAP : Composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées : Désignation des représentants de la Commune de Mazères**

Par délibération n°2021-DL-114 du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé l'instauration, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique, et par délibération n°2021-DL-159 du 18 novembre 2021, la constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Au nombre de **44 membres** des conseils municipaux des communes membres, elle compte :

- 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour la commune de Pamiers,
- 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour les communes de Mazères, Saint-Jean du Falga, Saverdun, La Tour du Crieu,
- 1 membre titulaire et un membre suppléant pour les autres communes.

Elle a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure, rapport soumis à l'approbation du conseil communautaire et des conseils municipaux.

L'assemblée **à l'unanimité**, a désigné ses représentants :

- **Géraldine PONS** 1<sup>ère</sup> adjointe aux finances et **François GOURMANDIN** membre de la commission des finances comme membres titulaires ;
- **Michel LABEUR**, 2<sup>ème</sup> adjoint et **Eliane DAGNAC** comme membres suppléants.

**N°2021 5 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Bibliopôle :**  
Convention de fonctionnement des médiathèques avec la CCPAP

Dans sa séance du 18 novembre dernier, le Président du Conseil Communautaire a annoncé qu'en 2022, afin de favoriser la circulation et la gestion des collections, le Bibliopôle va évoluer pour prendre en charge l'ensemble des acquisitions documentaires adulte et jeunesse. Depuis sa création, le Bibliopôle repose sur une démarche partenariale s'appuyant sur des conventions de fonctionnement entre les huit communes équipées d'une médiathèque et la CCPAP. Une nouvelle convention a été approuvée à l'unanimité.

**N°2021 5 7 : SPEHA : rapport sur la qualité de l'eau 2020**

Le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) de l'année 2020 tel que demandé par l'article L 2224-5 du CGCT, lors de son conseil syndical du 30 septembre 2021. Celui-ci doit être présenté à l'ensemble des communes membres. Communication a été faite de ce rapport.

**N° 2021 5 8 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : Travaux du SDE09**

Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux Esthétique BT Route de Gaudies s/P carré d'Occitanie et Mas de Sarraillou ; c'est en ce sens que la commune avait précédemment délibéré (délibération n°2020 7 15 du 9 12 2020). Initialement d'un montant de travaux de 50 000 €, ce dernier vient d'être doublé et nécessite de l'assemblée une nouvelle délibération actant la nouvelle estimation de 100 000 €. L'assemblée **a confirmé à l'unanimité** la nécessité de réalisation de ces travaux dont le montant a été actualisé et en **a accepté** leurs financements à 100% par le SDE09.

**N°2021 5 9 : VOLET FINANCIER : Décision modificative N°4 :**  
Actualisation des crédits et reversement de droits de places

Géraldine Pons a proposé à l'assemblée l'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement de 139 481 €, financés majoritairement par l'obtention de subventions d'investissement non allouées au moment du vote du BP. La section de fonctionnement se voit augmenter de crédits nécessaires au remboursement de droits de place au Comité des foires et marchés (492 €) ainsi qu'un complément de financement (3427 €) alloué à l'association Pays de Cocagne destiné à la prise en compte des frais inhérents aux concerts estivaux « Capuçon ».

**Approuvé à l'unanimité.**

**N°2021 5 10 : VOLET FINANCIER :**  
Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

L'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ces crédits doivent ensuite être inscrits au budget lors de son adoption.

Afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, l'assemblée a autorisé **à l'unanimité** l'ouverture de crédits suivants :

Opérations	Dépenses
<b>Base de loisirs</b>	
Opération 00-52	5 000
<b>Aménagement bâtiment</b>	
Opération 96-22	50 000
<b>Eclairage Public</b>	
Opération 96-26	5 000
<b>Travaux de Voirie</b>	
Opération 97-37	5 000
<b>Mobilier Matériels divers</b>	
Opération 97-96	10 000

**• Aménagement de jardins partagés : priorité 1**

Par délibération n° 2021 4 3 du 10 septembre 2021, l'assemblée a acté le projet d'aménagement de jardins partagés en bordure de l'Hers et a autorisé la sollicitation de financements ; l'assemblée **à l'unanimité** :

- A autorisé l'acquisition de la parcelle ZT1 au lieu dit Fb Saint Louis au prix de 2 500€ et la prise en charge des frais annexes s'y rapportant (géomètre, notaire)
- A actualisé le plan de financement initial permettant la prise en compte d'une aide de l'Etat au titre de l'AAP (48 754 €) ainsi que les intentions d'aides des autres financeurs et la sollicitation d'un complément au titre de la DETR 2022 (*priorité 1*) pour un montant de 57 971 €.
- **Acquisition d'un matériel de voirie : priorité 2**

Les services techniques, pour l'entretien des voies et places disposent d'une balayeuse SCHMIDT SWINGO acquise en 2015, comptant 3614h moteur et 2343h de balayage.

Son renouvellement a été proposé, le choix se portant sur un modèle répondant aux contraintes de la Bastide et aux besoins des services techniques dont le coût est estimé à 105 009 € HT avec l'équipement en option d'un 3<sup>ème</sup> balai avec double angle de réglage à 7 507.00 € HT, soit un coût total de 112 516.00 € HT.

L'assemblée **à l'unanimité** a accepté le principe de cette acquisition dans le cadre du BP 2022 et la sollicitation de financements auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 priorité 2 (25 à 30 % plafonné à 15 000 €) et auprès du Conseil départemental au titre du FDAL 2022 (15 000 €).

**• Travaux d'éclairage public du terrain d'entraînement - Complexe sportif du Couloumier : priorité 3**

Estimé par le SDE09, ces travaux s'élèvent à 68 000 € HT ; en sollicitant leur inscription au prochain programme d'éclairage public, ces travaux pourraient bénéficier d'un financement de 12 500 € par le Conseil départemental ;

Afin d'amoindrir le coût pour la collectivité, l'assemblée a acté le recours à des financements extérieurs auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 (priorité 3) pour 20 400 €, du SDE09 pour 12 500 € et du Département au titre du FDAL 09 pour 15 000 €.

**N°2021 5 14 : VOLET CULTUREL :**

Adhésion à l'Association des Cinémas Art et Essai du Grand Sud-Ouest

Privé de séances de cinéma depuis que notre prestataire Les Toiles du Rex a cessé son activité, l'une des solutions proposées, a visé la projection le dimanche de 2 séances, classées Art et essai, selon un programme mensuel édité par L'Estive ; pour rejoindre le circuit Ariège images , il a été proposé d'adhérer à l'ACREAMP, moyennant le versement annuel d'une somme de 800 € HT soit 964.80 € TTC.

***Approuvé à l'unanimité.***

**N°2021 5 15 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Réaffirmation du respect du principe des 1607 heures de travail dans la collectivité**

L'article 1er du décret n°2000-815 du 25 août 2000 précise :

*« La durée de travail effectif est fixée à 35 heures par semaine dans les services et établissements publics administratifs de l'Etat ainsi que dans les établissements publics locaux d'enseignement. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées ».*

Ces dispositions ont été rendues applicables à la Fonction Publique Territoriale.

L'article 47 de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a mis fin aux règles dérogatoires aux 1607 heures qui pouvaient subsister dans les collectivités en fixant une échéance de mise en conformité du bloc communal au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le bloc départemental.

La commune de Mazères a réaffirmé **à l'unanimité**, par la présente, le respect des 1607 h dans ses services, applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2001 (accord sur la réduction du temps de travail du 29 juin 2001 visé en sous-préfecture de Pamiers le 23 juillet 2001).

**N°2021 5 16 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Modification d'un poste de travail**

Par délibération n°2020 7 8, l'assemblée a autorisé la création de deux postes dont un à 0.5 ETP d'assistante de gestion financière et comptable en Filière administrative.

Le CCAS parallèlement avait lui doté ses services d'un 0.5 ETP, qui permettait aux 2 entités d'accueillir le même agent.

Les besoins du CCAS ayant évolué (emploi à 80%), la commune, confrontée à la difficulté de pourvoir ce poste à 50% a acté **à l'unanimité** qu'il lui soit 1 ETP.

**N°2021 5 17 : VOLET RESSOURCES HUMAINES : Accroissement temporaire et saisonnier d'activité-Exercice 2022-Recrutement d'agents non titulaires**

Le Maire a sollicité l'assemblée pour l'autoriser à procéder comme l'année dernière, dans la limite des crédits disponibles au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services administratif, technique, d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics, de restauration scolaire et d'animation sur l'exercice 2022.

**Approuvé à l'unanimité.**

**N°2021 5 18 : VOLET RESSOURCES HUMAINES :  
Intervenant extérieur en discipline artistique : Actualisation du taux horaire**

La commune met à disposition des établissements scolaires de la commune un intervenant extérieur dans la discipline artistique.

Le taux horaire de cet agent, recruté chaque année sur un CDD n'a pas évolué depuis 2006 ; prenant en compte la seule actualisation de la valeur du point d'indice depuis 2006, à savoir au 1<sup>er</sup> février 2017, il a été accepté de porter le taux horaire de ce contrat à 15.54 € brut contre 14.42 € précédemment.

**N°2021 5 19 : VOLET AFFAIRES SCOLAIRES :  
Ecole inclusive : Prise en charge de frais annexes pour l'accompagnement**

Quand les situations l'exigent, selon des modalités définies par la MDPSH, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), employées par les services académiques, peuvent être mis à disposition des élèves en situation de handicap : aide individuelle, collective ou mutualisée. Leurs missions visent l'accompagnement de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux apprentissages, dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

2 enfants en école élémentaire et un en maternelle bénéficient aujourd'hui de cet accompagnement.

L'élève nécessite parfois un accompagnement sur le temps périscolaire et les activités annexes. Dans ce cadre, sur proposition de Michel LABEUR, la prise en charge du repas de l'accompagnant par voie de convention a été approuvée **à l'unanimité**.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.**